

## **L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec propose des solutions pour la réussite de nos enfants**

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) s'est positionné lors des Consultations publiques sur la réussite éducative ainsi que dans le cadre de la Commission sur l'éducation à la petite enfance. En tant qu'organisme ayant pour mission principale d'assurer la protection du public, l'OOAQ désire souligner l'importance d'améliorer l'accès et la qualité des services d'orthophonie et d'audiologie afin de mieux répondre aux besoins criants des tout-petits en milieu de garde et des enfants dans le réseau scolaire.

Quatre-vingts pourcent (80 %) des enfants qui présentent un trouble d'apprentissage ont également un trouble du langage en modalité orale. Ce trouble d'apprentissage à base langagière se décline souvent en difficultés d'acquisition de la lecture et de l'écriture. La communication et l'audition sont donc au cœur du développement des enfants et les limitations à ce niveau peuvent créer une barrière à leur socialisation, à leur éducation et, ultimement, à leur intégration au marché du travail et à la société en général. Nous avons collectivement le devoir d'offrir des conditions permettant de soutenir adéquatement les enfants et les tout-petits qui sont aux prises avec ces problématiques.

Paul-André Gallant, orthophoniste et président de l'OOAQ, souligne que : « l'intervention des orthophonistes et des audiologistes doit pouvoir être faite de façon plus précoce afin de limiter les répercussions dans le développement des tout-petits ». M. Gallant déplore par ailleurs que : « malgré l'augmentation notable du nombre d'orthophonistes et d'audiologistes sur le marché de l'emploi, il n'y a pas eu de croissance significative de ces effectifs dans le réseau public au Québec. En conséquence, les délais d'attente auxquels sont confrontés les enfants aux prises avec des troubles de la communication ou de l'audition sont inacceptables. »

En outre, des besoins pourtant jugés importants identifiés chez plusieurs des enfants ne cadreront finalement pas dans les critères trop restrictifs donnant actuellement accès aux services. Enfin, ces services ne seront malheureusement pas déployés de façon longitudinale en termes de temps. Ils iront en diminuant alors même que les exigences imposées aux jeunes sur le plan communicationnel augmenteront en fonction de leur âge.

Dans le cadre de réflexions sur les services à la petite enfance et sur la réussite scolaire, l'OOAQ estime qu'il faut revoir les processus actuellement en place afin d'offrir un meilleur soutien en orthophonie et en audiologie aux tout-petits et aux enfants d'âge scolaire, quel que soit leur statut économique, culturel et linguistique».

L'OOAQ réitère sa volonté de collaborer avec différents intervenants et ministères concernés afin de proposer des solutions visant à offrir des services basés sur les meilleures pratiques et répondant aux besoins réels des enfants québécois.

Consultez les mémoires de l'OOAQ en cliquant sur les liens ici-bas :

- [Les orthophonistes et audiologistes, présents pour la réussite éducative](#)
- [Les orthophonistes et les audiologistes, partenaires dans l'égalité des chances](#)

**À propos de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ)**

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) est un organisme régi par le *Code des professions*, dont la mission est d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, soit les troubles de la communication et de l'audition. Il est notamment chargé de contrôler l'accès aux professions d'orthophoniste et d'audiologiste, de soutenir le maintien et le développement de la compétence de ses membres et de surveiller leur exercice professionnel. L'OOAQ contribue également à l'amélioration de la qualité de vie de la population québécoise en s'impliquant dans différents dossiers publics en lien avec la santé et l'éducation. Comptant quelque 421 audiologistes et 2528 orthophonistes, l'OOAQ est une organisation en plein essor qui atteindra 4000 membres en 2020.

-30-

SOURCE : Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, [www.ooaq.qc.ca](http://www.ooaq.qc.ca)

Renseignements : Nathalie Grandoit, responsable des communications, OOAQ, 514-282-9123